

Les sophismes autour de l'affaire du préservatif : la réponse de Mgr Schooyans sur le “Safe Sin”

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 11 décembre 2010

L'article et les textes publiés aujourd'hui par [Sandro Magister](#) – souvent si sûr et si fiable – ont de quoi surprendre. J'y reviendrai sans doute un peu plus tard de manière plus personnelle, mais face à cette affaire qui finit par justifier la diffusion du « caoutchouc » il faut une réponse bien plus autorisée que la mienne.

*Je reçois à l'instant de **Mgr Michel Schooyans** un texte qu'il écrivit en 2005, dont il souhaite à juste titre la diffusion car tout y est dit. Texte long assurément, mais nullement ardu car d'une grande limpidité. C'est la réponse que j'attendais.*

Le sida et le préservatif

par

Michel Schooyans

Il est bien connu que certaines personnes ont été frappées par le sida sans que leur responsabilité morale soit le moins du monde engagée. Cette maladie peut avoir été transmise à l'occasion d'une transfusion sanguine, d'une erreur médicale ou de contacts accidentels. Il y a aussi des membres du personnel soignant qui contractent le mal en se dévouant à des malades séropositifs.

Ce ne sont pas ces cas que nous examinerons ici. Nous nous pencherons sur des déclarations émises ces dernières années et émanant de diverses personnalités en vue dans le monde

académique et/ou ecclésiastique, le plus souvent des moralistes et des pasteurs. Nous les appellerons des dignitaires. Nous nous abstenons de les citer nommément pour éviter de personnaliser le débat et pour concentrer notre attention sur la discussion morale. (1)

Désarroi et confusion

Portant sur le recours au préservatif en cas de sida, ces déclarations ont souvent semé un profond désarroi dans l'opinion publique et dans l'Église. Elles sont souvent assorties de propos surprenants concernant la personne et la fonction du Pape, ainsi que l'autorité de l'Église. Dans la foulée, on retrouve aussi les habituels cahiers de doléances à propos de la morale sexuelle, du célibat, de l'homosexualité, de l'ordination des femmes, de la communion donnée aux divorcés remariés et aux avorteurs, etc. Une occasion comme une autre de globaliser les problèmes...

Ces dignitaires se sont exprimés avec une complaisance certaine dans des médias grand public. Ils y ont plaidé en faveur du préservatif en cas de risque de contamination du partenaire sain par le sida. L'Église devrait, selon eux, changer sa position à ce sujet.

Ces déclarations provoquent beaucoup de confusion dans l'opinion publique ; elles troublent les fidèles, divisent les prêtres, ébranlent l'épiscopat, discréditent le corps cardinalice, minent le magistère de l'Église et visent frontalement le Saint-Père. D'autres, à présent retraités ou défunts, avaient déjà mené la fronde dans ces domaines. Aujourd'hui cependant, ces propos ont souvent provoqué la consternation, car les gens s'attendent à plus de prudence, de rigueur morale, théologique et disciplinaire de la part de ces dignitaires. Influencés par des idées à la mode dans certains milieux, ces dignitaires s'évertuent à « justifier » l'usage du préservatif en bricolant une « argumentation » avec des trucs passe-partout comme le moindre mal ou le double effet.

Un de ces dignitaires est allé jusqu'à faire du recours au préservatif un devoir moral si l'on veut éviter d'enfreindre le Ve commandement. En effet, argumente-t-il, si une personne atteinte du sida refuse de pratiquer l'abstinence, elle doit protéger son partenaire et le seul moyen de le faire, dans ce cas, c'est de recourir au préservatif.

De tels propos ont pourtant de quoi laisser perplexes et ils sont révélateurs d'une

connaissance partielle et partiale de la morale la plus naturelle et en particulier de la morale chrétienne (2). Leur façon de présenter les choses est pour le moins étonnante.

Un problème de morale naturelle

Des propos rassurants mais mensongers

L'argumentation des dignitaires au sujet du préservatif est d'un simplisme inattendu, et on recommanderait volontiers aux intéressés de prendre connaissance d'études scientifiques et cliniques qui font autorité plutôt que de ressasser et d'accréditer des ragots depuis longtemps démentis par les tests-achats de n'importe quel magazine de consommateurs.

Comment passer sous silence que l'effet de contention que semble opérer le préservatif est largement illusoire ? Il l'est dans la mesure où ledit préservatif est mécaniquement fragile, où il incite à la multiplication des partenaires, où il favorise la variété des expériences sexuelles, et où pour toutes ces raisons il augmente les risques au lieu de les diminuer.

Quant à la seule prévention vraiment efficace, elle est à chercher dans la renonciation aux comportements à risques et dans la fidélité.

De ce point de vue, la qualification morale de l'usage du préservatif est un problème d'honnêteté scientifique et de morale naturelle. L'Église a non seulement le droit mais aussi le devoir de se prononcer à ce sujet.

« L'échec, c'est la mort à tout coup »

Or les interventions des dignitaires omettent de faire état d'études récentes et de valeur scientifique incontestable, telle celle du Dr Jacques Suaudeau (3). A défaut d'être informés des études récentes, les auteurs pourraient au moins tenir compte de mises en garde antérieures, émanant elles aussi des plus hautes autorités scientifiques. En 1996, par exemple, on lit dans le rapport du Professeur Henri Lestrade, de l'Académie nationale de Médecine (Paris) (4) :

« Il convient [...] de faire remarquer que le préservatif a été initialement préconisé comme moyen contraceptif. Or [...] le taux "d'échec" varie de l'avis général entre 5 à 12 % par couple et par année d'utilisation.

A priori, [...] on voit mal comment le VIH cinq cent fois moins volumineux qu'un spermatozoïde bénéficierait d'un taux d'échec inférieur. Il y a toutefois une énorme différence entre ces deux situations. En effet lorsque, comme moyen de contraception le préservatif n'est pas parfaitement efficace, l'échec a pour conséquence le développement d'une nouvelle vie alors qu'avec le VIH, l'échec c'est la mort à tout coup. » (5)

Considérant ensuite le cas des séropositifs, le même rapport fait remarquer que

« La seule attitude responsable de la part d'un homme séropositif est en réalité de s'abstenir de tout rapport sexuel, protégé ou non. [...] Si une relation stable de couple est envisagée, les recommandations devraient être les suivantes : faire chacun un test de dépistage, le recommencer trois mois plus tard et dans l'intervalle s'abstenir de tout rapport sexuel (avec ou sans préservatif). Ensuite privilégier la fidélité réciproque. » (6)

Les dignitaires, auteurs des propos que nous analysons, feraient bien de prêter attention à une conclusion dramatique de l'étude médicale que nous citons :

« L'affirmation mille fois proclamée (par les responsables de la santé, le Conseil supérieur du Sida et les associations de lutte contre le sida) de la sécurité totale apportée en toutes circonstances par le préservatif est sans aucun doute à la source de très nombreuses contaminations dont on se refuse actuellement à trouver l'origine. » (7)

Des campagnes internationales sont menées dans les sociétés « exposées » pour inonder celles-ci de préservatifs. Des autorités religieuses sont invitées à leur donner leur éminent patronage. Or malgré ces campagnes, et probablement à cause de ces campagnes, des progrès de la pandémie sont régulièrement observés.

En juillet 2004, l'une des plus hautes autorités mondiales en matière de Sida, le médecin belge Jean-Louis Lamboray, a donné sa démission au Programme des Nations Unies contre le Sida (ONUSIDA). Il motivait sa démission par « l'échec des politiques pour freiner la propagation de cette maladie. » Ces politiques ont échoué parce que « ONUSIDA a oublié que les véritables mesures préventives "se décident dans les maisons des gens et non dans les bureaux des experts" ». (8)

Avant de lancer des déclarations péremptoires, les dignitaires pourraient se souvenir de ce que déclarait un médecin très médiatisé et peu suspect de sympathies pour les positions de l'Église. Voici ce qu'écrivait en 1989 feu le Professeur Léon Schwartzberg :

« Ce sont, bien sûr, principalement les jeunes qui vont être les propagateurs [du sida] ; or, ils ne sont absolument pas conscients du drame du sida, qui pour eux est une maladie de vieux. Ils sont confortés dans cette conviction par l'attitude de la classe politique, beaucoup plus vieille qu'eux et qui organise une propagande débile : la publicité officielle pour les préservatifs a l'air d'être faite par des gens qui n'en utilisent jamais pour des gens qui ne veulent pas en utiliser. » (9)

Les auditeurs, lecteurs et téléspectateurs ne peuvent donc prendre pour argent comptant les propos imprudents que leur adressent les dignitaires, sans quoi ils risquent, comme eux, des se voir accusés tôt ou tard d'être « à la source de très nombreuses contaminations. »

Un problème de morale chrétienne

Il est en outre spécieux d'affirmer que l'Église n'a pas d'enseignement officiel sur le sida et le préservatif. Même si le Pape Jean-Paul II évite systématiquement d'utiliser ce dernier mot, les problèmes moraux posés par l'usage du préservatif sont abordés dans tous les grands enseignements portant sur les relations conjugales et les fins du mariage. Lorsqu'on traite du sida et du préservatif à la lumière de la morale chrétienne, il faut avoir à l'esprit que rappeler celle-ci comporte des points essentiels : l'union charnelle doit se faire dans le cadre du mariage monogamique de l'homme et de la femme ; la fidélité conjugale est le meilleur rempart contre les maladies sexuellement transmissibles et le sida ; l'union conjugale doit être ouverte à la vie, à quoi il faut ajouter le respect de la vie d'autrui.

Conjoints ou partenaires ?

Il s'ensuit que l'Église n'a pas à prêcher une « morale » du partenariat sexuel. Elle doit enseigner et enseigne une morale conjugale et familiale. Elle s'adresse aux époux, aux couples unis sacramentellement dans le mariage, qui est monogamique et hétérosexuel. Les propos divulgués à propos du préservatif par les dignitaires concernent des partenaires, que ceux-ci entretiennent des relations pré- ou extra-matrimoniales, épisodiques ou suivies,

hétérosexuelles, homosexuelles, lesbiennes, sodomiques, etc. On ne voit pas pourquoi l'Église, et moins que quiconque des dignitaires investis d'autorité magistérielle, devraient, au risque de scandaliser, venir à la rescousse du vagabondage sexuel et gérer les péchés de ceux qui, dans la plupart des cas, se moquent complètement, pratiquement et souvent théoriquement, de la morale chrétienne. « Péchez, mes frères, mais en sécurité ! » Après le « Safe Sex », voici le « Safe Sin » [péché sans danger] !

L'Église et ses dignitaires n'ont donc point pour mission d'expliquer comment faire pour pécher confortablement. Ils abuseraient de leur autorité s'ils se mettaient à prodiguer des conseils sur la façon de conclure un divorce, puisque l'Église considère que le divorce est toujours un mal. C'est même endurcir le pécheur que de lui montrer comment il devrait s'y prendre pour échapper aux conséquences indésirables de son péché.

D'où la question : est-il admissible que des dignitaires, normalement gardiens de la doctrine, occultent les exigences de la morale naturelle et de la morale évangélique, et qu'ils ne lancent pas plutôt un appel à un changement de conduite ?

Il est inadmissible et irresponsable que des dignitaires donnent leur caution à l'idée de safe sex, utilisée pour rassurer les usagers du préservatif, alors qu'on sait que cette expression est mensongère et conduit à l'abîme. Ces distingués dignitaires devraient donc se demander si non seulement ils n'incitent pas à mépriser le VI^e commandement de Dieu, mais à bafouer aussi le Ve commandement, « Tu ne tueras point ». La fausse sécurité offerte par le préservatif, loin de réduire les risques de contamination, les multiplie. Le reproche de ne pas honorer le Ve commandement se retourne contre ceux-là même qui l'adressaient aux « partenaires » qui ne font pas usage du préservatif.

L'argumentation invoquée pour tenter de « justifier » l'usage « prophylactique » du préservatif est ainsi réduite à néant tant au regard de la morale naturelle que de la morale chrétienne.

Peut-être aurait-il été plus simple de dire que, si des conjoints s'aiment vraiment, et si l'un est atteint de choléra, de peste bubonique ou de tuberculose pulmonaire, ils s'abstiendront de contacts pour éviter la contagion.

L'objectif : le grand chambardement

Une erreur de méthode

Au début de cette analyse, nous signalions que les dignitaires qui préconisent le préservatif associaient fréquemment à leur plaidoyer d'autres causes que celle des « partenaires » sexuels prévoyants et organisés. En fait, on monte ce cas en épingle pour mettre en question tout l'enseignement de l'Église sur la sexualité humaine, ensuite sur le mariage, ensuite sur la famille, ensuite sur la société, ensuite l'Église elle-même. C'est ce qui explique en partie l'absence presque totale d'intérêt de ces dignitaires pour les conclusions scientifiques et les données de la morale naturelle. C'est pourtant celles-ci, les conclusions et les données, que les dignitaires devraient prendre en compte préalablement aux considérations sur la morale chrétienne. En raison de cette erreur – volontaire ou non – de méthode, les dignitaires veulent ouvrir la voie à un chambardement de la morale chrétienne. Ils veulent même chambarder la dogmatique chrétienne, puisqu'ils se réservent le droit d'en appeler à leurs opinions pour convoquer toute l'institution ecclésiale à une réforme susceptible d'avaliser leur morale et leur dogmatique. Ils entendent ainsi participer, à leur niveau, à cette nouvelle révolution culturelle.

Toutefois, comme ces dignitaires ont commis, dès le point de départ, une erreur de méthode, en négligeant des données essentielles du problème qu'ils prétendent traiter, ils s'engagent inévitablement sur une voie savonneuse. A partir de prémisses fausses, on ne peut aboutir qu'à des conclusions fausses. Il est facile de voir où conduisent les considérations erratiques des dignitaires concernés. On peut les résumer en trois sophismes démontables par n'importe quel collégien.

Trois sophismes

- *Premier sophisme :*

Majeure : Le préservatif est la seule protection contre le sida.

Mineure : Or l'Église est contre le préservatif.

Conclusion : Donc l'Église favorise le sida.

Ce pseudo-syllogisme repose sur une assertion abusive énoncée dans la majeure, à savoir que le préservatif est la seule protection contre le sida. Nous sommes en présence d'une pétition de principe. Il s'agit ici d'un raisonnement fallacieux où, la première prémisse étant présentée

comme incontestable, il va de soi que le reste l'est aussi. On affirme comme vrai ce qui devrait être démontré, à savoir que le préservatif est la seule protection contre le sida.

- *Deuxième sophisme :*

Majeure : Ne pas utiliser de préservatif favorise le sida.

Mineure : Or favoriser le sida, c'est favoriser la mort.

Conclusion : Donc ne pas utiliser le préservatif c'est favoriser la mort. Ce raisonnement tordu repose sur l'idée que se protéger, c'est utiliser le préservatif. Les partenaires peuvent être plusieurs. La fidélité n'est même pas envisagée. Les pulsions sexuelles étant supposées irrésistibles et la fidélité conjugale impossible, le seul moyen de ne pas contracter le sida est de faire usage du préservatif.

- *Un cas de polysyllogisme :*

Voici finalement un exemple de pseudo-polysyllogisme, un sorite sophistique, auquel les dignitaires ne devraient pas rester indifférents :

Majeure : L'Église est contre le préservatif ;

Mineure : Or le préservatif empêche les grossesses non désirées ;

Conclusion/Majeure : Donc l'Église favorise les grossesses non désirées.

Mineure : Or les grossesses non désirées sont évitées par l'avortement ;

Conclusion : Donc l'Église favorise l'avortement.

En résumé, le renouveau de la morale et de l'ecclésiologie chrétiennes n'a rien à attendre de l'exploitation perfide des malades et de leur mort.

Première publication de ce texte en 2005.

Divulgation libre et souhaitée.

Mgr Michel Schooyans fut professeur à l'Université Catholique de São Paulo et ensuite à l'Université Catholique de Louvain. Il a enseigné la philosophie politique et les politiques de population. Conseiller du Conseil Pontifical pour la Famille, Michel Schooyans est membre fondateur de l'Académie Pontificale des Sciences Sociales et membre de l'Académie Pontificale pour la Vie. Il est également membre correspondant de l'Académie Mexicaine de Bioéthique. Il est l'auteur d'une trentaine d'ouvrages qui font autorité.

Notes

1. Source: Michel Schooyans et Anne-Marie Libert, *Le terrorisme à visage humain*, 2e édition, Paris, Éditions F.-X. de Guibert, 2008, pp. 173-179.

2. Le Cardinal Alfonso López Trujillo, Président du Conseil Pontifical pour la Famille, a consacré une Réflexion vigoureuse, précise et très documentée à la question que nous examinons ici. Voir son article « Family Values versus Safe Sex », daté du 1 décembre 2003. Ce texte est accessible sur [. Le même Cardinal a également exposé la position de l'Église sur cette question dans un retentissant programme de TV de la BBC du dimanche 12 octobre 2003.](#)

3. Dr Jacques Suaudeau, article « Sexualité sans risques » dans le *Lexique*, déjà cité à la note 1 de la Présentation ; voir pp. 905-926.

4. Henri Lestradet, *Le Sida, Propagation et prévention. Rapports de la commission VII de l'Académie nationale de Médecine, avec commentaires*, Paris, Éditions de Paris, 1996.

5. Le Sida, o. c. à la note précédente ; cf. p. 42.

6. Le Sida, cf. p. 46.

7. Le Sida, cf. pp. 46 s.

8. Cf. la dépêche de l'ACI du 6 juillet 2004.

9. Léon Schwartzberg, Interview dans La Libre Belgique (Bruxelles), 13 mars 1989, p. 2.